

## **Formation T306 : « Comprendre le fonctionnement et l'entretien en copropriété »**

**Titre :** Comprendre le fonctionnement et l'entretien en copropriété

**Objectifs pédagogiques :**

- Reconnaître les obligations réglementaires sur l'installation, l'entretien et la maintenance des équipements.
- Comprendre un contrat de maintenance.
- Décrire le fonctionnement et l'usage des équipements collectifs au sein d'une copropriété.
- Identifier la répartition des responsabilités de l'entretien courant et de la maintenance.

**Prérequis :** Connaître le fonctionnement général d'une copropriété.

**Public :** Ingénieurs, Techniciens, Architectes d'organismes publics et de sociétés privées. Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires.

**Effectif :** Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

**Modalité et délais d'accès :**

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur [www.copropriete-formation.fr](http://www.copropriete-formation.fr)

Inscription sur la page de la formation de notre site web : <https://copropriete-formation.fr/fiche-formation.php?id=T306>

ou contact par mail à : [contact@copropriete-formation.fr](mailto:contact@copropriete-formation.fr)

Pour participer à cette session, les participants doivent s'inscrire au moins 20 jours avant le début de la formation.

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Format :** Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

**Intervenant :** Expert de l'ARC

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

La formation s'organise autour de huit jours de formation construits sous forme de cours pratiques : exposés théoriques, exercices pratiques sur documents, mises en situation et études de cas concrets.

En début de parcours, une journée est consacrée à la méthodologie : méthode de travail, méthode d'identification des problèmes à résoudre et méthode de rédaction du rapport. Nous prévoyons également une journée de mise en situation où les participants peuvent accompagner un contrôleur confirmé chez un syndic, afin de se familiariser avec les méthodes de travail d'ARC-SERVICES.

À l'issue de la formation, des guides et/ou dossiers techniques complémentaires sont transmis aux participants.

**Modalités d'évaluation :**

-Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...). Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).

-À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation – évaluation à chaud).

Les compétences acquises sont validées par la rédaction d'un rapport de contrôle d'une copropriété

-3 à 6 mois après la formation l'entreprise complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

**Tarif** : 1440€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

**Personne en situation de Handicap** : Contacter notre référente handicap Mme BEN AHMED institut-formation@copropriete-formation.fr.

## Contenu pédagogique

---

- I. Les équipements de confort : description, fonctionnement et maintenance de ces équipements au sein d'une copropriété.**
  - Description des différents équipements de confort (ascenseur, ventilation, chauffage, climatisation) :
  - Le fonctionnement de ces équipements
  - La maintenance des équipements de confort et les obligations réglementaires de maintenance et de contrôle qui s'y rattachent
- II. Les équipements de réseau : description, responsabilités et évolutions**
  - Descriptif des équipements de réseau : électricité, gaz, eau, assainissement et fibre
  - La répartition des responsabilités entre les services publics, les parties communes et les parties privatives de copropriétés.
  - Les récentes évolutions des réseaux électriques et gaz (rétrocession des colonnes à la collectivité, « bout parisien »)
- III. Les équipements de sécurité incendie**
  - La distinction entre les obligations réglementaires et les recommandations en termes de sécurisation
  - La notion d mise aux normes et de non-rétroactivité de lois
- IV. Les équipements de surveillance et de contrôle d'accès**
  - Présentation des solutions permettant une sécurisation optimale des biens et des personnes en copropriétés : vidéosurveillance, dispositif VIGIK, interphone etc.
  - Les contraintes règlementaires engendrés par ces équipements : droit à l'image, RGPD, stockage et consultation des données
- V. Les équipements de communication : antenne collective, réseau câblé et fibre optique**
  - Les installations d'opérateurs téléphonique en toiture (4G/5G) : précautions à prendre, contraintes techniques, nouveaux objet connectés orientés 'bâtiment' (compteurs, régulation de température....)